

Mr. Young a proposé en amendement, secondé par Mr. Menut, de retrancher le mot " *Lundi,*" et d'insérer celui " *Mercredi,*" à sa place,

La Chambre s'est divisée sur la question,

Pour	12
Contre	14

Majorité de deux pour la négative.

La question principale a été alors mise, et a été accordée par la Chambre.

RESOLU, que le dit *Bill* soit lu une seconde fois, Lundi prochain.

Une Requête de divers Habitants de la ville et du District des *Trois Rivières*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Le Juge De Bonne*, laquelle a été reçue et lue,

EXPOSANT—Que l'expérience de plusieurs années leur a démontré les grands inconvénients, et constaté les pertes fréquentes que le Public en général, et surtout le Commerce de ce District, a éprouvé par les termes de six mois de la Cour du Banc du Roi pour causes civiles: Que les règles de pratique adoptées par les Cours Civiles de Sa Majesté en cette Province, en même tems qu'elles fournissent aux Demandeurs des moyens amples pour discuter et conserver leurs Droits, ne peuvent non plus priver les Défendeurs de faire usage de tous moyens légaux pour éloigner une décision finale, quand leurs intérêts leur suggèrent l'expédient de remettre la cause au Terme suivant. Qu'il paroitra évident à cette Chambre, qu'en conséquence d'un défaut du Défendeur, relevé après les premiers huit jours du terme, et par la discussion des différentes exceptions, dont il pourra se prévaloir, il devient impossible qu'un jugement final puisse être obtenu dans un Terme de douze ou treize jours, et l'espace de six mois se trouve perdu pour le demandeur. Que par le changement des Juges dans ce District, lequel arrive tous les six mois, il devient souvent inévitable que

T